



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Présidence du Conseil d'Etat
Information (IVS)

Präsidium des Staatsrates
Information (IVS)



COMMUNIQUE POUR LES MEDIAS

6 décembre 2012

Agenda 21 du canton du Valais pour la législature 2013-2017 Nouvelles mesures et engagements en matière de durabilité

(IVS).- En vue de la législature 2013-2017, le Conseil d'Etat a revu et mis à jour les 16 engagements de l'Agenda 21 cantonal. Ce programme d'actions en matière de durabilité prévoit notamment de dynamiser l'efficacité énergétique au sein de l'Etat et dans les entreprises. La thématique du travail fait aussi son entrée au sein de l'Agenda 21 cantonal avec les engagements « Travail et tissu économique » et « Relations du travail ».

En vue de la législature 2013-2016, le Conseil d'Etat a décidé de poursuivre ses efforts en matière de développement durable. Pour ce faire, les 16 engagements de l'Agenda 21 cantonal viennent d'être revus et mis à jour (*voire brochure ci-jointe*). Le renouvellement des mesures et des engagements de ce programme d'actions implique différentes nouveautés.

Pour les engagements existants, l'Etat du Valais souhaite notamment optimiser sa gestion des ressources et des énergies. Ainsi, le Gouvernement vient-il de nommer une commission Mobilité qui a pour but de conseiller les responsables de parc de véhicules afin d'acheter « mieux, moins cher et plus propre ». Cette mesure fait partie de l'engagement « Exemplarité » de l'Agenda 21 cantonal.

De même, le Canton souhaite dynamiser l'optimisation de processus industriels en entreprise, afin d'aider les PME à réduire leurs charges. Des potentiels importants en termes de coûts et d'impacts environnementaux existent. Pour 2013, la volonté du Conseil d'Etat est de lancer un programme pour les PME afin d'accompagner les entreprises sur la voie de l'efficacité énergétique. Des audits en entreprise et la réalisation de mesures concrètes seront soutenus financièrement.

Autre nouveauté, la thématique du travail fait une double entrée au sein de l'Agenda 21 cantonal. En matière économique, l'engagement « Travail et tissu économique » contient des mesures visant à maintenir les personnes sur le marché du travail et à accompagner celles engagées dans un processus de réinsertion professionnelle. Dans le domaine social, l'engagement « Relations du travail » promeut des actions ayant pour but de soutenir les entreprises et les travailleurs en matière de santé et de sécurité au travail.



Parmi les 20'000 PME du canton, l'exemple d'Hydro Exploitation et de ses ateliers centraux à Martigny illustre parfaitement certaines valeurs de l'Agenda 21 cantonal. Non seulement cette société est certifiée OHSAS 18001 en matière de santé et de sécurité au travail, mais elle comprend aussi dans son effectif 25 apprentis sur un total de 71 collaborateurs (dont 3 formateurs).

La volonté du Conseil d'Etat est d'encourager d'autres entreprises à suivre la même voie. Pour cela, la Fondation pour le développement durable des régions de montagne (FDDM) est à disposition des entreprises, en lien avec l'engagement « Agendas 21 locaux ». La FDDM peut offrir deux jours de travail à une PME pour l'aider à réaliser des actions concrètes (efficacité énergétique, achats durables).

L'Agenda 21 cantonal est un programme d'actions permettant de concrétiser la Charte du développement durable adoptée par le Grand Conseil en 1998. Constitué de 16 engagements, il présente les principaux défis économiques, environnementaux et sociaux que le Valais doit relever. La Fondation pour le développement durable des régions de montagne est en charge de garantir sa mise en oeuvre. Plus d'informations: www.fddm.ch

Note aux rédactions

Pour tout renseignement au sujet de l'Agenda 21 cantonal, vous pouvez contacter Jacques Melly, chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement - 027 606 33 00 ou 079 559 66 90 - ou Jean-Pierre Pralong, responsable de l'Agenda 21 cantonal - 027 607 10 88 ou 076 586 76 21.